

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION A JALHAY A L'OCCASION D'UN VTT DU TTJ de Jalhay LE 08 JUIN 2025****La Bourgmestre,**

Vu la demande introduite par Madame Jessica MIXHE (0494/45 51 31) jmixhe@gmail.com en date du 04/12/2024 au nom de l'association du club de tennis de table de Jalhay quant à l'organisation d'un VTT le dimanche 08 juin 2025,

- Vu l'autorisation délivrée par le Collège communal en date du 12 mai 2025
- Attendu que le centre névralgique de ce VTT sera l'école communale de Jalhay,
- Vu que les vététistes traverseront plusieurs routes régionales à divers endroits de la commune,
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

Art.1er Le dimanche 08 juin 2025 entre 07hr00 et 18h00, la circulation sera régie comme suit :

JALHAY:

-RN 672 (Beuleu) entre la BK 9,000 et la BK 9,500,

-RN 629 (Gileppe) entre la BK 6,500 et la BK 7,000

la vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/h.

Art.2 Aux mêmes dates et heures, des panneaux : « Attention VTT » seront déposés à toutes les traversées de route régionales (RR 629 et 672).

Art.3 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43), avec signaux de préavis (70 km/h) avant les zones en question, **laquelle sera déposée par les ouvriers communaux et mise en place par l'organisateur sous son entière responsabilité.**

Art.4 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.5 Copie de la présente sera transmise :

- à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
- aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers)
- à notre police locale.
- à notre service des Travaux + ouvriers.voiries@jalhay.be
- aux organisateurs de la manifestation

Jalhay, le 16 mai 2025

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

